



COS : CE QUE VOUS NE LIREZ PAS AILLEURS

- ➔ **Prime de bicentenaire**
- ➔ **Comptes 2017 de la CEIDF**
- ➔ **Conclusion de la mission inspection générale BPCE (IG BPCE)**

➔ **Prime de bicentenaire : c'est non !**

La récente négociation annuelle obligatoire (NAO) a vu l'ensemble des organisations syndicales réclamer le versement d'une prime dite de bicentenaire.

Le 22 février, le CE a mandaté Bettina Larry sa secrétaire et représentante au Conseil d'orientation et de surveillance (COS) afin qu'elle défende cette demande devant l'instance en charge de l'examen des rémunérations de l'entreprise. Comme à son habitude, sourde et muette aux attentes des salariés, la noble assemblée a laissé au Président du directoire et au DRHS le soin de répondre. En substance : vous êtes suffisamment payés pour ce que vous faites. L'entreprise ne poussera pas plus loin sa générosité. Fermez le ban.

CONFESSIONS INTIMES

En conclusion, M. Patault se livre *«C'est l'anniversaire de la Caisse d'épargne, pas celui de ses collaborateurs. Moi quand ma grand-tante fête son anniversaire elle ne me fait pas de cadeau»*. En proie aux turpitudes de l'ingratitude familiale, on n'ose croire que le dépit guiderait ses choix de gestion.

➔ **Comptes 2017 de la CEIDF**

Avec un PNB supérieur à 1 Md€, une collecte totale dépassant significativement tous les attendus du budget 2017 ressortant à 1,8 Md€ et avec des frais de personnel en recul, un coefficient d'exploitation inférieur à 67%, et un résultat net en hausse de 13,8% : les résultats 2017 sont bons, très bons même.

L'intéressement 2017 versé en mai prochain traduira les efforts de tous pour parvenir à ces résultats. En revanche, la part variable et les malus appliqués ont de quoi désappointer, doux euphémisme, nombre de collègues. Soixante pour cent des agences seront pénalisés par des malus allant de - 5 à - 30 %. Voilà pour les résultats.

A notre intervention sur les conditions de la réalisation des résultats commerciaux, M. Patault l'a traitée comme «une petite question réseau». Quant à M. Lebrun, il s'est félicité du PCO et des différents classements si motivants à ses yeux. Voilà pour les comptes 2017.

En marge de ces résultats 2017, l'entreprise connaît encore

une insatisfaction client ne faiblissant pas du fait, notamment, de la valse des conseillers et du turnover.

Pour mémoire, lors de la réorganisation de 2014 ce sont 1 500 collègues du réseau qui ont subi une mobilité géographique et/ou fonctionnelle. De 2015 à 2017, cela aura concerné 2 729 collègues, rien que ça. Oubliés les engagements de G. Lebrun en 2014 réitérés en 2018 : *«s'adapter aux attentes de notre clientèle qui plébiscite le maintien de la relation de proximité avec un conseiller attiré en agence»*.

Les subtilités de la langue française nous auraient échappées : un conseiller attiré ne veut pas dire le même conseiller attiré pendant 6 mois, un an, voire plus.

De plus, le directoire (sans PSE) a supprimé 255 emplois depuis 2014, sans parvenir à recruter durablement dans le réseau commercial. Ce qui se traduit par un nombre de postes vacants pénalisant.

Si rien de cela n'est imputable aux salariés mais relève bien des orientations stratégiques «Ambitions 2017» et 2018-2020, ce sont les salariés qui vont, une nouvelle fois, payer l'addition.

➔ **Conclusions de la mission IG BPCE**

Le COS a pris connaissance des conclusions de la mission de l'IG BPCE menée entre juin et octobre 2017.

Elle estime notre productivité insuffisante au regard des clients actifs par ETP et pointe un prétendu sur-effectif qui pèserait sur le coefficient d'exploitation (SIC).

Dans son viseur également les «avantages sociaux» des salariés de la CEIDF et le budget du CE. Un calcul contestable consistant à diviser le budget des CE de la branche par le nombre de salariés étaye son propos : les salariés de la CEIDF sont trop bien lotis.

Aujourd'hui plus qu'hier, c'est aussi insupportable qu'une verrue au milieu du visage. Pourtant cette hérésie facilite les recrutements et permet de fidéliser nombre de salariés.

Comme tout recul social, sa remise en cause serait légitimée par l'«indispensable modernisation» qui favoriserait enfin le développement de l'entreprise ! De plus, si **Sud**, à la tête du CE depuis plus de dix ans, pouvait la perdre, ça servirait le dialogue social. A méditer.